

APPENDICE 16

RESUME EXECUTIF : ESPADON (2024)

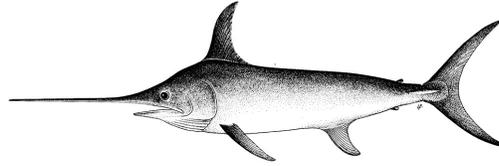


Tableau 1. État du stock d'espadon (*Xiphias gladius*) de l'océan Indien.

Zone ¹	Indicateurs		Détermination de l'état du stock 2023
Océan Indien	Captures 2023 ² (t)	26 525	97%
	Captures moyennes 2019-2023 (t)	28 142	
PME (1 000 t) (IC 80%)	30 (26-33)		
F _{PME} (IC 80%)	0,16 (0,12-0,20)		
SB _{PME} (1 000 t)(IC 80%)	55 (40-70)		
F ₂₀₂₁ /F _{PME} (IC 80%)	0,60 (0,43-0,77)		
SB ₂₀₂₁ /SB _{PME} (IC 80%)	1,39 (1,01-1,77)		
	SB ₂₀₂₁ /SB ₁₉₅₀ (IC 80%)	0,35 (0,32-0,37)	

¹ Les limites de l'évaluation de stock de l'océan Indien sont définies par la zone de compétence de la CTOI

² Proportion des prises estimées ou partiellement estimées de 2023 par le Secrétariat de la CTOI : 19,8%

³ 2021 est la dernière année pour laquelle des données sont disponibles pour l'évaluation.

Code couleur	Stock surexploité (SB _{année} /SB _{PME} < 1)	Stock non surexploité (SB _{année} /SB _{PME} ≥ 1)
Stock faisant l'objet de surpêche (F _{année} /F _{PME} > 1)	0,2%	0
Stock ne faisant pas l'objet de surpêche (F _{année} /F _{PME} ≤ 1)	3%	97%
Pas évalué/Incertain/Inconnu		

STOCK DE L'OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Aucune nouvelle évaluation du stock d'espadon n'a été réalisée en 2024. L'état du stock est donc déterminé sur la base de l'évaluation de 2022. Deux modèles ont été appliqués au stock d'espadon (ASPIC et Stock Synthesis (SS3)), l'évaluation du stock de SS3 ayant été choisie pour formuler l'avis scientifique (comme cela a précédemment été le cas). Une actualisation du modèle JABBA a également été réalisée au cours de la réunion du GTPP. L'état du stock communiqué par SS3 se base sur une grille de 48 configurations de modèles conçues pour refléter l'incertitude quant à la pente de la relation stock-recrutement (0,7, 0,8 et 0,9), la variabilité du recrutement (deux niveaux), les séries de PUE (2 options), la croissance (2 options) et la pondération des données de composition par tailles (2 options). Un certain nombre d'options incluses dans la grille finale ont été sélectionnées à partir d'un ensemble de scénarios de sensibilité additionnels qui ont été conduits pour analyser les incertitudes. Lors de l'examen

des résultats de l'évaluation, le GTPP a fait part de ses préoccupations quant à savoir si l'indice de PUE de la palangre japonaise représente de façon exacte le changement d'abondance dans la région nord-ouest, ce qui pourrait nécessiter des recherches plus approfondies. En outre, la région sud-ouest, qui est l'une des sous-régions utilisées dans le modèle, affiche une tendance à la baisse de la biomasse ce qui indique un plus fort épuisement dans cette région par rapport à d'autres. Dans l'ensemble, la médiane de la biomasse reproductrice en 2021 était estimée être de 35% (IC 80%: 32-37%) des niveaux non-exploités (**Tableau 1**) et 1,39 (IC 80%: 1,01-1,77) fois du niveau requis pour produire la PME. La médiane de la mortalité par pêche en 2021 a été estimée être de 60% (IC 80%: 43%-77%) du niveau de F_{PME} , et la capture en 2021 (23 237 t) se situait bien en-deçà du niveau de la PME estimé de 29 856 t (IC 80%: 26 319-33 393t). Compte tenu de l'incertitude caractérisée et au vu des preuves disponibles en 2023, le stock d'espadon est déterminé comme **n'étant pas surexploité et ne faisant pas l'objet de surpêche (Tableau 1, Fig. 3)**.

Notant que la CTOI a désormais convenu d'une Procédure de Gestion pour l'espadon (Rés. 24/08) afin de soumettre des recommandations sur le TAC, l'évaluation du stock ne sera plus utilisée pour informer les TAC.

Procédure de gestion. Une procédure de gestion pour l'espadon de l'océan Indien a été adoptée en vertu de la Résolution 24/08 par la Commission de la CTOI en mai 2024 et a été appliquée pour déterminer un TAC recommandé pour l'espadon, pour 2026, 2027 et 2028. Un examen des preuves de circonstances exceptionnelles a également été réalisé en suivant les directives adoptées (IOTC-2021-SC24-R, Appendice 6A), conformément aux exigences de la Résolution 24/08. L'examen a couvert les informations relatives à i) de nouvelles connaissances sur le stock, la dynamique de la population ou la biologie, ii) des changements dans les pêcheries ou les opérations de pêche, iii) des changements dans les données d'entrée ou des données manquantes et iv) le fonctionnement de la PG. L'évaluation a conclu qu'il y avait une circonstance exceptionnelle en lien avec le fonctionnement de la PG. Plus précisément, une erreur a été identifiée dans les analyses des simulations initiales qui, une fois corrigée (sans recalibrage), donnait lieu à une PG qui n'atteignait pas l'objectif de gestion. La correction de l'erreur et le recalibrage de la PG (sur une probabilité de 60% de se situer dans la zone verte de Kobe) donnent lieu à une PG qui atteint l'objectif avec des résultats des mesures de performances similaires. Par conséquent, l'action recommandée est d'utiliser la PG corrigée et recalibrée afin de recommander le TAC pour 2026-2028. Si la Commission continue à mettre en œuvre la PG actuelle, sans recalibrage, elle obtiendra une probabilité inférieure (54%) de se situer dans la zone verte de Kobe et une plus grande variabilité du TAC, mais autrement des statistiques de performances similaires. Le TAC obtenu de l'exécution de la PG1 pour SWO avec ou sans recalibrage est de 30 527 t (c.-à-d. identique), étant donné que la contrainte du changement maximum du TAC est atteinte dans les deux PG.

Perspectives. La sensible réduction récente de la capture et de l'effort à la palangre de 2019 à 2022 (une réduction de 33%, de 35 256t à 23 597 t) a considérablement réduit la pression de pêche exercée sur le stock de l'océan Indien dans son ensemble, avant une augmentation en 2023 jusqu'à 26 525 t. La capture moyenne récente d'espadon de 28 142 t (pour 2019-2023) est inférieure au TAC recommandée par la PG de 30 527 t pour 2026-2028. L'atteinte des objectifs de la Commission pour ce stock nécessitera une mise en œuvre efficace de l'avis de la PG sur le TAC par la Commission à l'avenir.

Avis de gestion. Le TAC recommandé d'après l'application de la PG spécifiée dans la Résolution 24/08 pour la période 2026-2028 est de 30 527 t, ce qui est supérieur de 15% environ à la capture de 2023 (26 525 t).

Les points clés suivants devraient également être notés :

- **Production maximale équilibrée (PME)** : L'estimation pour l'océan Indien est de 29 856 t.
- **Points de référence provisoires**: Étant donné que la Commission a convenu en 2015 de la [Résolution 15/10](#) *Sur des points de référence-cibles et limites provisoires et sur un cadre de décision*, les éléments suivants doivent être notés :
 - a. **Mortalité par pêche** : La mortalité par pêche actuelle est considérée se situer au-dessous du point de référence cible provisoire de F_{PME} , et au-dessous du point de référence limite provisoire de $1,4 * F_{PME}$ (**Fig. 2**).
 - b. **Biomasse** : La biomasse du stock reproducteur actuelle est considérée se situer au-dessus du point de référence cible de SB_{PME} , et donc au-dessus du point de référence limite de $0,4 * SB_{PME}$ (**Fig. 2**).
- **Principales pêcheries (captures annuelles moyennes 2019-2023)** : l'espadon est capturé à la palangre (52,3%), suivie de la ligne (31,5%) et du filet maillant (15,7%). Les captures restantes réalisées avec d'autres engins ont contribué à hauteur de 0,4% aux captures totales ces dernières années (**Fig. 1**).
- **Principales flottilles (captures annuelles moyennes 2019-2023)** : la plupart des captures d'espadon sont attribuées aux navires battant le pavillon du Sri Lanka (26,5%), de Taïwan, Chine (15,4%) et du Yémen (7,5%). Les 29 autres flottilles capturant l'espadon ont contribué à hauteur de 50,6% aux captures totales ces dernières années (**Fig. 2**).

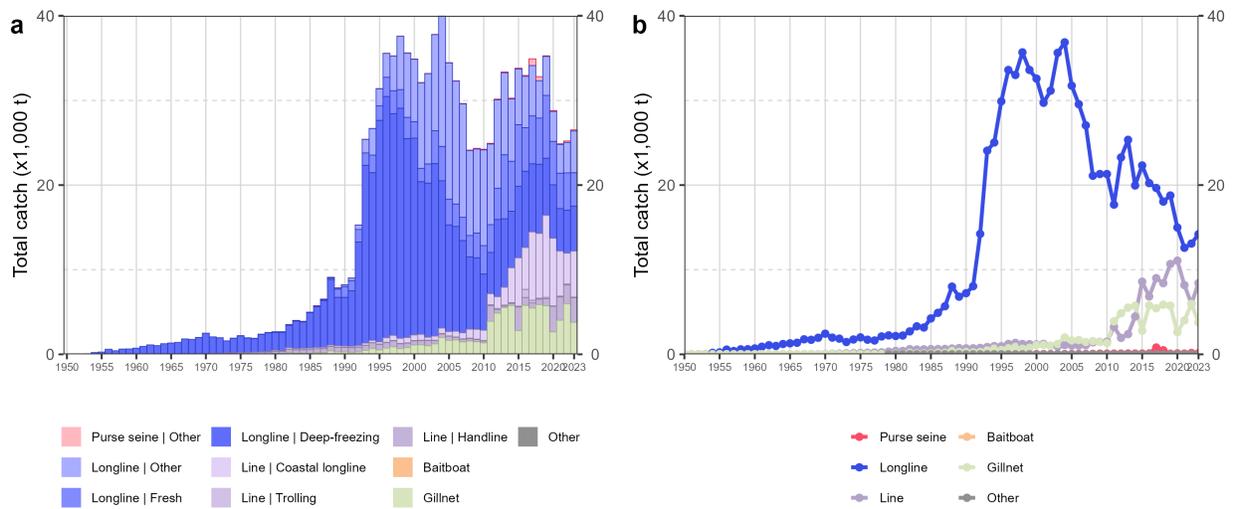


Fig. 1. Séries temporelles annuelles (a) des captures nominales cumulées (en tonnes, t) par pêcherie et (b) des captures nominales individuelles (en tonnes, t) par groupe de pêcheries, pour l'espadon au cours de la période 1950-2023. Palangre | Autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre: tous les autres engins de pêche.

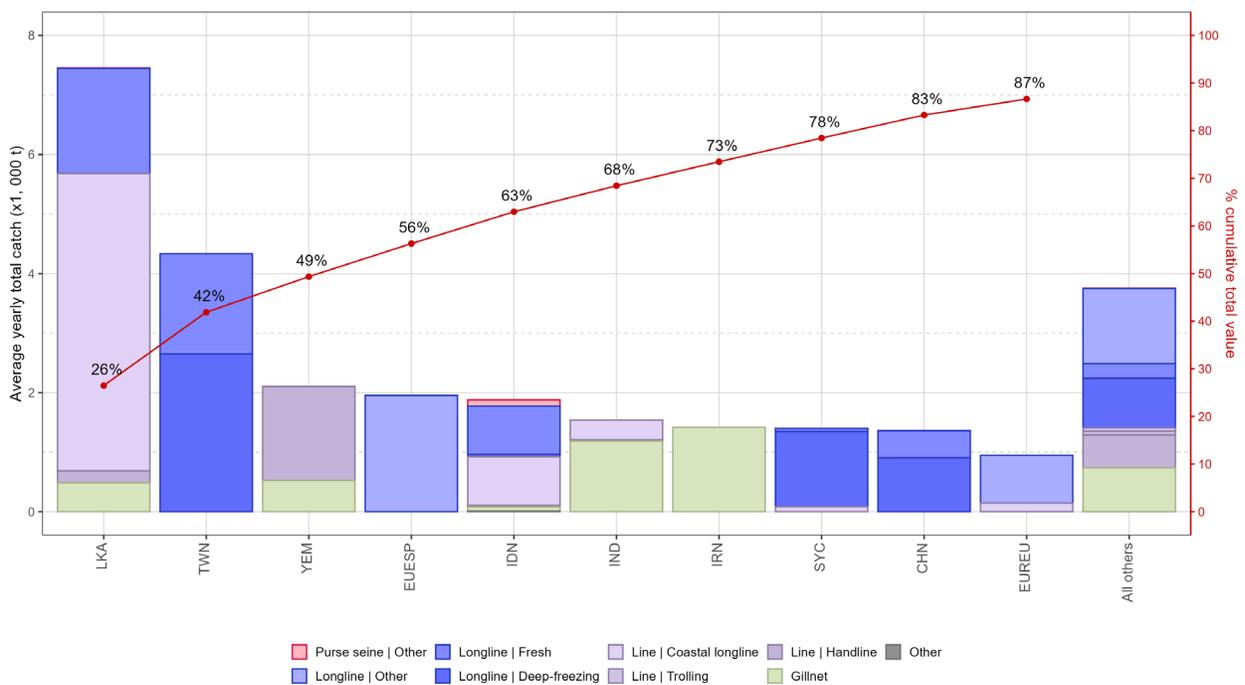


Fig. 2. Captures annuelles moyennes (en tonnes, t) d'espadon, par flottille et pêcherie, entre 2019 et 2023, indiquant les captures cumulées par flottille. Palangre | Autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre : tous les autres engins de pêche.

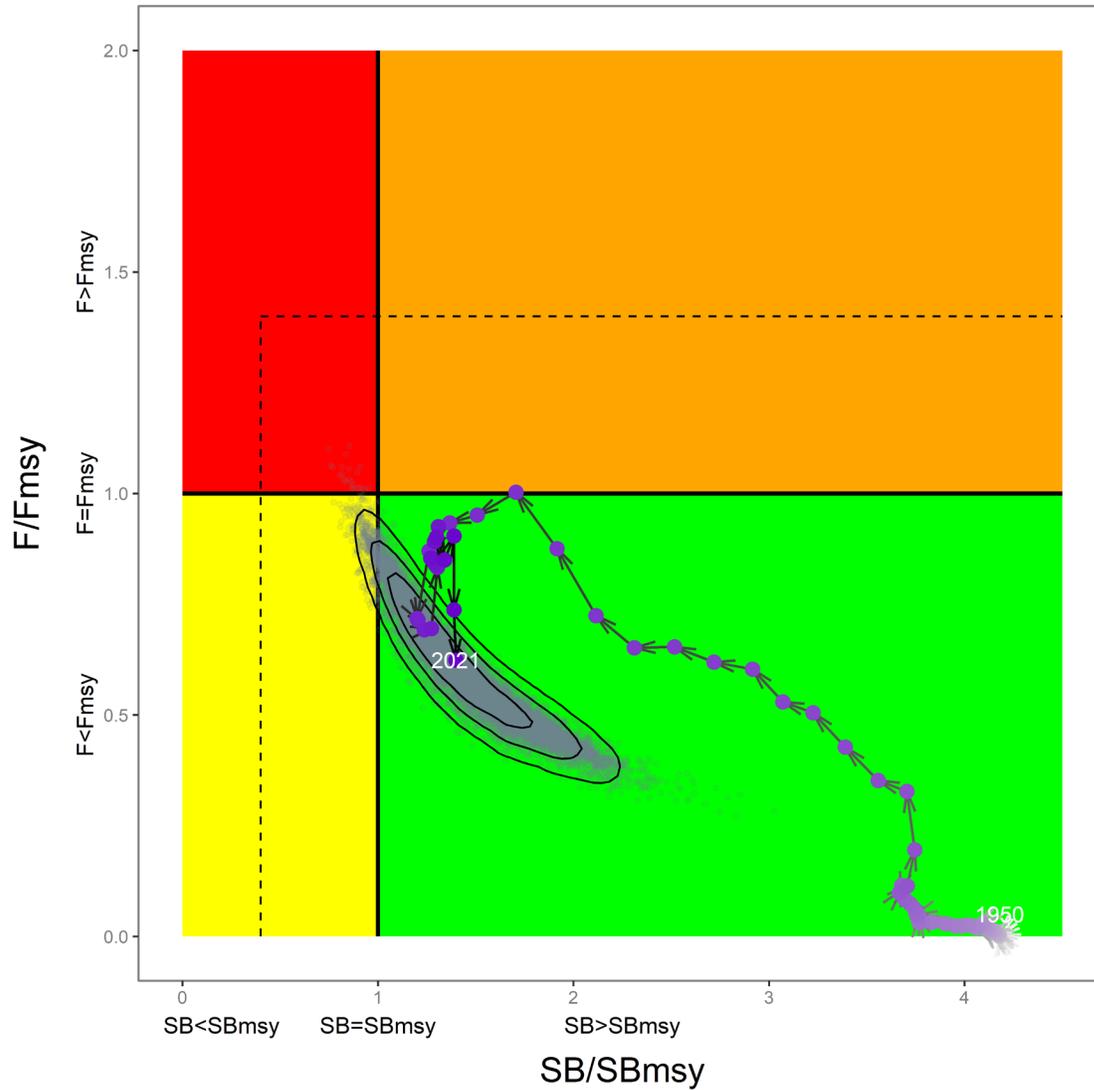


Fig. 3. Espadon: État du stock de 2021 par rapport aux points de référence de SB_{PME} (axe des x) et de F_{PME} (axe des y) pour la grille finale des modèles. Les points gris représentent l'incertitude de chaque modèle avec les lignes de contour de 50%, 80% et 95%. La ligne fléchée représente la série temporelle de la trajectoire du stock d'après le modèle de référence. Les lignes en pointillé représentent les points de référence limites pour l'espadon de l'océan Indien ($SB_{lim} = 0,4 SB_{PME}$ et $F_{lim} = 1,4 * F_{PME}$).